

Département de la
CORREZE

Commune de
SEILHAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze le dix-sept décembre à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Monsieur GERAUDIE Marc, Maire.

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 14

Votants : 17

Date de convocation du Conseil : 11 décembre 2014

Présents :

MM. GERAUDIE, ARTIGUES, BOUILHAC, FAUCHER, LEYRIS, MAZEAUD, RHODES
Mmes, BERNARD, COURBIER, CROUZETTE, MOUSNIER, NOEL, POUGET, VILLATOUX

Absents excusés :

MM. BARLERIN, JACQUET (procuration à M. MAZEAUD), RASSION (procuration à M. ARTIGUES)
Mmes ANTONI (procuration à Mme NOEL), JAN

Secrétaire de Séance : J.P. FAUCHER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser pour 2015 les tarifs à percevoir auprès des familles dont les enfants fréquentent la structure d'accueil sans hébergement Ribambelle (garderie, Accueil de Loisirs sans hébergement).

Il indique que cette révision touche uniquement les prestations de l'Accueil de Loisirs sans hébergement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de fixer les tarifs ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2015 :

GARDERIE :

Le calcul est fixé selon le nombre d'enfants de chaque famille présents dans la structure. Les enfants à la charge de la famille et ne fréquentant pas l'ALSH ne sont pas comptabilisés.

Prix horaire par enfant : **1,92 €** (2^{ème} enfant : **1,72 €**, 3^{ème} enfant : **1,22 €**)
Forfait mensuel (enfants qui fréquentent au mois la garderie matin et soir)

1 ^{er} enfant	80.00 €
2 ^{ème} enfant	70.00 €
3 ^{ème} enfant	55.00 €

Délibération N° 086-2014

REVISION DES TARIFS
GARDERIE ET A.L.S.H.
ANNEE 2015

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le :

Publié ou notifié
Le :

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT :

ALSH A LA JOURNEE

<i>Quotient familial</i>	<i>Journée ALSH avec repas par enfant</i>	<i>½ journée ALSH avec repas par enfant</i>
De 0 à 500 €	8.50 €	4.50 €
De 501 à 900 €	10.50 €	5.50 €
De 901 à 1301 €	12.50 €	6.50 €
De 1301 € à 1500 €	14.50 €	7.50 €
Au dessus de 1501 €	15.50 €	8.50 €

ALSH EN SEJOUR

<i>Quotient familial</i>	<i>Séjours accueil de nuit par jour par enfant sans PASS ALSH</i>	<i>Séjours accueil de nuit par jour par enfant avec PASS ALSH</i>
De 0 à 500 €	10 €	20 €
De 501 à 1100 €	12 €	24 €
De 1101 à 1500 €	15 €	28 €
Plus de 1501 €	18 €	32 €

Lors d'une demi-journée, le repas est comptabilisé dans la somme forfaitaire à payer même si l'enfant ne mange pas.

TARIFICATION SPECIFIQUE SORTIES EXCEPTIONNELLES

Toute sortie exceptionnelle organisée :

✓ Hors département

Ou/et

✓ Dont le coût dépassera 5 € par enfant (le coût du transport ne sera pas comptabilisé dans cette somme)

Fera l'objet d'un supplément au tarif journalier de 3 € par enfant inscrit.

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme,
Le Maire**